

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

19 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 10 janvier par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : René DESMOTTES (Arronville); Isabelle MEZIERES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Gabrielle GIRAUX, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Christophe MEZIERES, Jean-Pierre BEQUET, Jean-Pierre OBERTI (Auvers-sur-Oise); Daniel DESFOUX, Frédéric ANDRIAMARO (Butry-sur-Oise); Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS (Ennery); Brahim MOHA (Épiais-Rhus); Stephan LAZAROFF (Frouville); Annie POU CET (Génicourt); Eric COUPPE

(Hédouville); Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin); Christian DUMET (Labbeville); Marion WALTER (Livilliers); Philippe GUEROULT, Chantal DESHONS, Christophe BUATOIS, (Nesles-la-Vallée); Marc GIROUD (Vallangoujard); Bruno HUISMAN, Anne SAGLIER (Valmondois).

ABSENTE : Nathalie HEBEL-PINON (Butry-sur-Oise).

COMMUNE NON REPRÉSENTÉE : Ménéouville

Effectif du Conseil communautaire :	32
Présents :	30
Votants :	30

## Installation d'un délégué suppléant

Le Conseil communautaire prend acte de la délibération de la Commune d'HÉROUVILLE-EN-VEXIN qui a remplacé Jean-Marie PIERRAT dans ses fonctions de suppléant au délégué communautaire par Patrick LECOMTE.

## Budget

Les orientations budgétaires ont été débattues lors du Conseil communautaire du 19 février. Le débat a mis en lumière la nécessité de limiter les dépenses de voirie, tout en prenant en compte le plancher de 350 000 € d'investissements déterminé par la Commission voirie, sans trop amputer le fonds de réserve. En conséquence, et suite à la consultation par mail de la commission des finances et à l'avis favorable du Conseil des maires réuni le 12 mars, le projet de budget a été revu en introduisant un emprunt de 300 000 € pour les travaux à La Garenne.

Le Président rappelle que cette année encore, l'équilibre peut être atteint en intégrant le FPIC des communes au budget communautaire, sous réserve d'une délibération unanime lors de la notification officielle du FPIC 2019.

## Budgets 2018 : CA et CG

### BUDGET CCSI

#### Compte administratif 2018 CCSI

DÉLIBÉRATION 2019-69 (finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Budget primitif 2018,
- Vu le Compte administratif 2018,
- Considérant que ce Compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le Receveur,

En l'absence temporaire du Président, qui, conformément à la règle, ne participe pas au vote de ce compte, siégeant sous la présidence du 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte administratif 2018 de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes.

#### Compte de gestion 2018 CCSI

DÉLIBÉRATION 2018-70 (finances)

- Après s'être fait présenter tous les comptes et budgets 2018,
- Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2018,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et statuant sur l'ensemble des opérations, budgets et comptabilité des valeurs inactives du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCLARE que le Compte de gestion 2018 de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes présenté par le Receveur exprime des résultats identiques à ceux du Compte administratif 2018.

### BUDGET ANNEXE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### Compte administratif 2018 développement économique

DÉLIBÉRATION 2019-71 (finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Budget primitif 2018,
- Vu le Compte administratif 2018,
- Considérant que ce Compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le Receveur,

En l'absence temporaire du Président, qui, conformément à la règle, ne participe pas au vote de ce compte, siégeant sous la présidence du 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte administratif 2018 du budget annexe pour l'aménagement des zones économiques de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes.

#### Compte de gestion 2018 développement économique

DÉLIBÉRATION 2019-72 (finances)

- Après s'être fait présenter tous les comptes et budgets 2018,
- Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2018,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et statuant sur l'ensemble des opérations, budgets et comptabilité des valeurs inactives du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCLARE que le Compte de gestion 2018 du budget annexe pour l'aménagement des zones d'activités économiques de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes

présenté par le Receveur exprime des résultats identiques à ceux du Compte administratif 2018.

### **BUDGET AUTONOME DE L'OFFICE DU TOURISME**

#### Compte administratif 2018 Office du Tourisme

##### DÉLIBÉRATION 2019-73 (finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Budget primitif 2018,
- Vu le Compte administratif 2018,
- Considérant que ce Compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le Receveur,

En l'absence temporaire du Président, qui, conformément à la règle, ne participe pas au vote de ce compte, siégeant sous la présidence du 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte administratif 2018 du budget office de tourisme de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes.

#### Compte de gestion 2018 Office du Tourisme

##### DÉLIBÉRATION 2019-74 (finances, tourisme)

- Après s'être fait présenter tous les comptes et budgets 2018,
- Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2018,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et statuant sur l'ensemble des opérations, budgets et comptabilité des valeurs inactives du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le Compte de gestion 2018 du budget de l'Office du tourisme de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes présenté par le Receveur exprime des résultats identiques à ceux du Compte administratif 2018.

## **Budget 2019 de la CCSI**

#### Affectation du résultat CCSI 2018

##### DÉLIBÉRATION 2018-75 (finances)

- Vu le CGCT, et notamment l'article L 1612-12,
- Vu l'approbation du Compte administratif 2018,
- Vu l'excédent global de fonctionnement constaté au 31/12/2018, soit : 693 525.78 €
- Vu le déficit global d'investissement constaté au 31/12/2018, soit : 654 859.83 €
- Vu les restes à réaliser 2018 en investissement recettes 155 422.38 €,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de conserver en reprise au BP 2019 de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes le déficit d'investissement de 654 859.83 €

DÉCIDE de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement de 693 525.78 € :

002 (maintien au fonctionnement)	73 936.39 €
1068 (virement à la section d'investissement)	619 589.39 €

#### Budget primitif 2019 de la CCSI

Le Président souligne les modifications apportées depuis la séance de débat sur les orientations budgétaires.

Isabelle MEZIERES et Florence DUFOUR approuvent, par rapport au projet initial de budget primitif, l'augmentation du crédit inscrit pour la voirie et l'introduction d'un emprunt de 300 000 € pour les aménagements de La Garenne.

Philippe GUEROULT ne comprend pas comment la Communauté est dirigée : au départ, elle n'avait que quelques

compétences (enfance, voirie) et arrivait à les assumer ; mais, par « voracité », elle a accumulé les compétences à un point tel qu'elle n'est plus en mesure de les financer. Il considère que tout est décidé à l'avance. Il dénonce la gestion de la ZAC d'Ennery qui, à ses yeux, coûte 200 000 €/an et, d'une façon générale, l'imprudence de la conduite de la Communauté. En conséquence, il ne votera pas le budget.

Christian DUMET ne comprend pas ces critiques qui lui semblent totalement injustifiées.

Isabelle MEZIERES regrette que les conseillers municipaux ne soient pas plus associés aux débats communautaires.

Le Président partage ce regret qui, semble-t-il concerne toutes les communautés et sollicite les suggestions pour améliorer cette situation, rappelant que les réunions d'élus municipaux sur des thématiques communautaires n'avaient pas eu un grand succès.

Brahim MOHA suggère un bulletin d'information de la CCSI à diffuser aux habitants.

Le Président rappelle le principe qui a été posé, et auquel il tient particulièrement, d'une Communauté « back-office » des communes et au service des habitants à travers les communes ; ce qui suppose une grande discrétion de la communauté et une communication par les communes qui doivent rester au premier plan. Il souligne que, s'il devait y avoir un changement de cap au sujet de la Communication, il ne faudrait pas le faire en année électorale, mais attendre, pour cela, la prochaine équipe.

Gérard LEROUX considère que c'est aux maires de relater régulièrement, à leur conseil et dans leurs bulletins, les actions de la Communauté.

##### DÉLIBÉRATION 2019-76 (finances)

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 26 voix POUR, et 4 OPPOSITIONS (Eric COUPPE, Philippe GUEROULT, Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS)

APPROUVE le budget primitif de la CCSI pour 2019 :

- pour la section de fonctionnement à :
 

- dépenses :	8 853 321,23 €
- recettes :	8 853 321,23 €
- pour la section d'investissement à :
 

- dépenses :	2 767 643,17 €
- recettes :	2 767 643,17 €

## **Budget 2019 développement économique**

#### Affectation du résultat 2018 développement économique

##### DÉLIBÉRATION 2019-77 (finances)

- Vu le CGCT, et notamment l'article L 1612-12,
- Vu l'approbation du Compte administratif 2018,
- Vu l'excédent global de fonctionnement constaté au 31/12/2018, soit : 70 153.10 €
- Vu l'excédent global d'investissement constaté au 31/12/2018 soit 733 944.05 €
- Vu les restes à réaliser 2018
- en investissement dépenses 1 727 060.05 €,
- en investissement recettes 993 116.00 €,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de conserver en reprise au BP 2019 du budget annexe pour l'aménagement des zones économiques de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes l'excédent d'investissement

001 (maintien à l'investissement)	733 944.05 €
-----------------------------------	--------------

DÉCIDE de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement

002 (maintien au fonctionnement)	70 153.10 €
----------------------------------	-------------

Budget annexe développement économique

## DÉLIBÉRATION 2019-78 (finances)

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 26 voix POUR, et 4 ABSTENTIONS (Eric COUPPE, Philippe GUEROULT, Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS)

APPROUVE le budget annexe primitif du développement économique pour 2019 qui s'élève

- pour la section de fonctionnement à :	
- dépenses :	70 153,10 €
- recettes :	70 153,10 €
- pour la section d'investissement :	
- dépenses :	2 678 393,88 €
- recettes :	2 678 393,88 €

**Budget 2019 Office du tourisme**Affectation du résultat 2018 Office du Tourisme

## DÉLIBÉRATION 2019-79 (finances)

- Vu le CGCT, et notamment l'article L 1612-12,
- Vu l'approbation du Compte administratif 2018,
- Vu l'excédent global de fonctionnement constaté au 31/12/2018, soit : 68 581,08 €
- Vu le déficit global d'investissement constaté au 31/12/2018, soit : 2 402,24 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de conserver en reprise au BP 2019 du budget office du tourisme le déficit d'investissement de 2 402,24 €

DÉCIDE de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement de 68 581,08 € :

002 (maintien au fonctionnement)	66 178,84 €
1068 (virement à la section d'investissement)	2 402,24 €

Budget annexe Office du Tourisme

Isabelle MEZIERES se félicite du travail de Catherine GALLIOT qui imagine de nouveaux produits et développe les activités sur le territoire.

## DÉLIBÉRATION 2019-80 (finances)

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR, et 5 ABSTENTIONS (Eric COUPPE, Marion WALTER, Philippe GUEROULT, Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS)

APPROUVE le budget autonome primitif pour 2019 de l'Office du Tourisme qui s'élève

- pour la section de fonctionnement à :	
- dépenses :	328 581,08 €
- recettes :	328 581,08 €
- pour la section d'investissement :	
- dépenses :	2 402,24 €
- recettes :	2 402,24 €

**Enfance : emprunt travaux La Garenne**

Le Président, conformément aux inscriptions budgétaires, propose de réaliser un emprunt pour financer les travaux à réaliser à La Garenne (en complément du financement obtenu dans le cadre du Contrat d'aménagement régional). Il souligne qu'il est logique d'emprunter pour un tel investissement durable, d'autant que les conditions actuelles sont bonnes.

Philippe GUEROULT reprend, à ce sujet, sa critique de la gestion de la Communauté.

Décision de réaliser un emprunt pour la réhabilitation et l'aménagement du centre de loisirs la Garenne à Labbeville

## DÉLIBÉRATION 2019-81 (finances)

Le Président souligne qu'il convient de décider du moyen de financer la part non subventionnée de la réhabilitation et l'aménagement du centre de loisirs la Garenne à Labbeville. Il reprend les arguments qui ont pu, ces derniers temps, être développés en faveur d'un emprunt :

- ces opérations sont durables et éligibles, de ce fait, à un emprunt ;
- l'emprunt permet d'affecter les dépenses aux services correspondants, ce qui va dans le sens de la lisibilité des coûts ;
- il préserve les possibilités d'agir dans différents domaines (voiries) ;
- il fait profiter des taux actuels, qui sont assez bas.

Il présente les conditions actuelles de la Banque des territoires (Caisse des dépôts et consignations), à 1.50% Soit, pour un emprunt sur 30 ans, un remboursement annuel intérêt et capital de 12 306 €/an.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 26 voix POUR, et 4 ABSTENTIONS (Eric COUPPE, Philippe GUEROULT, Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS)

DÉCIDE de contracter un emprunt pour financer la part non subventionnable des travaux de réhabilitation et d'aménagement du centre de loisirs de La Garenne à Labbeville,

AUTORISE le Président à signer les contrats relatifs à cet emprunt avec l'organisme offrant les meilleures conditions et conformément aux dispositions réglementaires.

**Taux de fiscalité CCSI 2019**

## DÉLIBÉRATION 2019-82 (finances)

- Vu le code général des impôts,
- Vu la délibération du 25 septembre 2006 instituant la Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur le territoire de la Communauté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,
- Vu les taux de TH, FB, FNB et CFE pratiqués en 2017 sur la Communauté de communes,
- Ayant entendu l'exposé du Président

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir pour l'année 2019 les taux suivants :

7,36 pour le taux de TH
1,00 pour le taux de TFB
2,40 pour le taux de TFNB

DÉCIDE de poursuivre le processus de rapprochement par moyenne pondérée des taux de CFE, pour arriver, sur l'ensemble des communes, au taux de 18,33% sur 4 ans, selon le tableau d'intégration établi en 2016 par les services fiscaux.

**Taxe des ordures ménagères (TEOM)**

## DÉLIBÉRATION 2019-83 (finances, déchets)

- Vu l'article 1609 nonies A ter du Code général des impôts,
- Vu la loi de finances N° 204-1484 du 30 décembre 2004 pour 2005, qui autorise les EPCI percevant la TEOM en lieu et place du syndicat mixte auquel ils adhèrent à délibérer uniquement sur les taux de TEOM,

Le Président fait part de l'augmentation des coûts liée à l'organisation d'une pré-collecte. Toutefois, cette organisation n'étant pas encore stabilisée, il suggère de ne pas modifier les taux de TEOM cette année sur le Smirtom. Pour Tri-Action, il suggère de poursuivre la réduction en diminuant le taux de 5%.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour la zone 1 (AUVERS-SUR-OISE) desservie par TRI-ACTION, de réduire le taux à 10,81%

- de maintenir, pour la zone 2 (FROUVILLE, HÉDOUVILLE) desservie par TRI-OR, le taux de 9,33%
- de maintenir, pour la zone 3 (BUTRY-SUR-OISE) desservie par le SMIRTOM avec un service particulier, le taux de 10,48%
- de maintenir, pour la zone 4 (ARRONVILLE, ENNERY, EPIAISRHUS, GENICOURT, HEROUVILLE, LABBEVILLE, LIVILLIERS, MENOUVILLE, NESLES-LA-VALLEE, VALLANGOUJARD et VALMONDOIS) desservie par le SMIRTOM, le taux de 6,43 %

## Enfance

### Centres de loisirs communautaires

#### DÉLIBÉRATION 2019-84 (enfance, finances)

Annie POU CET, Vice-présidente chargée de l'enfance, présente le résultat de l'analyse des besoins et des ressources des centres de loisirs communautaires, dans le but de déterminer le niveau des subventions qu'il convient de leur allouer en 2019.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE, pour l'année 2019, de verser aux associations gestionnaires de centres de loisirs les montants suivants :

- Les P'tits Loups du Vexin (Labbeville) 60 000 €
- Les Mômes du Sausseron (Nesles) 55 000 €
- AOJE (Ennery) 305 000 €

### CAF : point conseils parents enfants (PCPE) 2<sup>ème</sup> forum

#### DÉLIBÉRATION 2019-85 (finances, enfance)

Annie POU CET, Vice-Présidente chargée de l'enfance, fait part au Conseil de la proposition de réaliser, avec un financement CAF à 90%, une réunion de « point conseils parents enfants », en partenariat avec la PMI, dans le but d'informer les familles sur les organisations en place ainsi que sur leurs droits et sur les prestations sociales. Cette réunion se tiendrait à Ennery le samedi 23 mars 2019 en matinée. Les différentes structures enfance de la Communauté seront représentées sous la forme de stands où les professionnels pourront mettre en place des activités ludiques pour les enfants et rencontrer les familles.

Afin de réaliser ce projet il convient de solliciter l'aide de la CAF et autoriser le Président à signer une convention de partenariat.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de solliciter une subvention de la CAF pour l'organisation d'une journée de « point conseils parents enfants »,

AUTORISE le Président à signer la convention ad hoc.

## Subventions diverses

### Sauvegarde Vexin Sausseron (SVS)

#### DÉLIBÉRATION 2019-86 (finances et associations)

Le Président fait part de la demande de subvention de la l'association « Sauvegarde Vexin Sausseron », anciennement dénommée « Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords » (SVS), qui contribue très utilement à la protection de l'environnement (publications régulières, colloques, guide de bonne pratique des constructions et restaurations, participation à l'élaboration et au suivi de la charte environnementale des Portes du Vexin...).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer pour 2019 une subvention de 2 000 € à l'association Sauvegarde Vexin Sausseron (SVS).

### Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS)

#### DÉLIBÉRATION 2019-87 (finances et associations)

Le Président fait part de la demande de subvention du Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS) qui, chaque année, anime la fête des villages de la vallée (ancienne fête cantonale) et qui se propose dorénavant de couvrir (sous réserve, naturellement, de l'accord de chacune des communes concernées) l'ensemble du territoire communautaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer pour 2019 une subvention de 1 000 € au Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS)

## Fibre optique / Smovon

### DÉLIBÉRATION 2019-88 (informatique, vie locale)

- Vu la délibération de la Commune d'HEROUVILLE-EN-VEXIN qui a remplacé Jean-Marie PIERRAT dans ses fonctions de délégué communautaire suppléant,
- Considérant que, dès lors, il ne peut plus être représentant de la Communauté au Smovon,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Éric BAERT délégué et confirme Matthieu LAURENT suppléant au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique (Smovon)

## Taxe GEMAPI

Jean-Pierre BEQUET souhaiterait que la CCSI explique aux habitants les raisons de cette taxe.

Christian DUMET suggère que soient mis en valeur, pour éclairer l'intérêt de GEMAPI, les travaux réalisés à Valmondois et entièrement financés par l'Entente Oise-Aisne sur les financements Gemapi.

### DÉLIBÉRATION 2019-89 (environnement, finances)

Les besoins en financement des différentes structures contribuant à Gemapi avaient, l'an passé, été estimés à 160 000 €/an (60 000 pour l'Entente, 40 000 pour le SMBO et 60 000 pour les syndicats de rivière, essentiellement le Sausseron). La première année de fonctionnement n'a pas encore permis d'affiner cette estimation initiale. Il est donc proposé de reconduire la même somme et de reporter un éventuel ajustement à l'année 2020.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que, les besoins de financement dans le cadre Gemapi pour 2019 dans le domaine de Gemapi, notamment pour contribuer au financement des structures auxquelles la Communauté de communes adhère, sont de 160 000 €.

## Site internet de l'Office du Tourisme

### DÉLIBÉRATION 2019-90 (finances)

Dans l'objectif d'améliorer l'accueil multilingue des visiteurs, le site de l'Office de tourisme de la Communauté doit être revu, Une subvention peut, pour cela, être sollicitée auprès du Département et de la Région,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE, pour la refonte du site Internet de l'Office de tourisme de la Communauté, l'aide de la Région dans le cadre du Fonds Régional pour le Tourisme et du Département dans le cadre des appels à projets touristiques innovants (consolidation et innovation) « Trophées du tourisme innovant ».

## Bassin économique

Le Président fait le point sur les nouveaux dispositifs économiques déployés sur le bassin Ouest 95, comprenant la CACP et tout le Vexin (donc le territoire de la CCSI).

La Préfecture engage activement la nouvelle démarche « bassins économiques d'emploi et de formation (BEEF) ».

Pour notre communauté, la réunion de lancement s'est tenue le 6 mars sous la présidence conjointe du Secrétaire Général, Maurice BARATE et de Samira SAKI-AIDOUD, Conseillère régionale. Les maires de la CCSI y avaient été associés. Étaient présents : René DESMOTTES, Christian DUMET, Marc GIROUD, Philippe GUEROULT, Annie POU CET, Jean-Pierre STALMACH.

La démarche BEEF doit identifier les besoins en compétences au regard des enjeux économiques des territoires, afin de définir une offre de formation professionnelle et d'orientation tout au long de la vie adaptée aux réalités du tissu économique et aux besoins des populations.

Cette nouvelle action apparaît opportune et cohérente par rapport à l'objectif de la CCSI de rechercher tous les moyens de dynamiser l'activité économique sur l'ensemble de son territoire. L'étude économique que le Conseil communautaire a décidé d'engager, en lien avec la CC Vexin Centre (avec un financement CPER à 70%) vise le même objectif et alimentera les réflexions au sein du BEEF. L'inscription, fin 2018, par le Premier ministre du bassin Ouest 95 dans la "Stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation" (SRDEII) est également en convergence avec cet objectif de développement économique.

Aucun financement n'est prévu pour le BEEF, ni aucune dépense directe ; il s'agit d'une structure d'animation reposant sur les acteurs existants.

Cette animation a pour finalité de faire émerger des problématiques communes et des solutions, dans une approche globale, dépassant le territoire des communes et des intercommunalités.

L'échange au cours de cette première réunion a notamment permis de souligner que, sur le territoire de notre Communauté, l'activité économique avait, jusque-là, presque exclusivement concerné :

- le développement de la ZAC des Portes du Vexin à Ennery (qui, conformément aux engagements de la Charte du PNR, concentre les infrastructures économiques les plus importantes dans un espace intercommunal)

- et l'économie du tourisme à Auvers-sur-Oise.

Il s'agira, dorénavant, en complément des deux actions précédentes, de trouver tout ce qui peut être fait à l'échelle de chaque village (revitalisation des commerces de proximité, services à la personne, revitalisation de zones artisanales, accompagnement de toute autre activité économique susceptible de se développer à l'échelle de chacun de nos villages...)

La problématique des mobilités rurales a été soulignée lors de ce premier échange.

D'autres réunions suivront...

## Initiative 95

Initiative 95 est une association basée à Cergy qui vise à favoriser le développement de l'entrepreneuriat dans le Val d'Oise et la création d'emplois.

Cette structure facilite l'obtention des prêts bancaires de la part des porteurs de projets qui recherchent des financements :

Le comité d'engagement d'Initiative 95 analyse et valide les dossiers de demande de financement des entrepreneurs (Prêt à taux 0 de 1 000 € à 25 000 €, à 0%, durée de remboursement de 5 ans maximum, sans garantie, ni caution personnelle).

Les banques acceptent alors plus facilement d'accorder à ces porteurs de projets un prêt.

Le fait pour une communauté de communes d'adhérer permet à ses porteurs de projets de bénéficier de dispositifs tels que les prêts à taux 0 ; l'accompagnement, la mise en réseau.

La contribution annuelle est de l'ordre de 6 000 €.

Il est proposé que la CCSI y adhère.

DÉLIBÉRATION 2019-91 (économie)

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer à Initiative 95 pour la promotion de l'activité économique et notamment des entreprises naissantes,

AUTORISE le Président à effectuer les démarches dans ce sens.

## Conseil en énergie partagé

Le Conseil en énergie partagé est un suivi des consommations d'énergie, avec édition d'un rapport de préconisations ainsi que différentes aides.

Il est possible (comme le fait Vexin Centre) d'y adhérer à l'échelle de la Communauté.

Après échange, il est convenu que cette adhésion soit proposée lors d'un prochain Conseil communautaire.

## Transport à la demande (TAD)

L'évolution du projet de Transport à la demande (TAD) semble positive.

Une réunion sera organisée courant mars pour que ces projets (dont le lancement pourrait intervenir avant l'été) nous soient présentés de façon détaillée.

## Contrat de ruralité

Les demandes, comme chaque année, doivent être adressées à la Préfecture. Un Conseil des Maires sera réuni sur ce sujet le 2 avril.

## Contrat d'aménagement régional

Le Président informe le Conseil de l'approbation du CAR à hauteur de 3 M€, ce qui est une très grande satisfaction.

## Frelons asiatiques

Suite aux réunions au Département et à Valmondois, les bonnes pratiques seront redéfinies.

## Un dimanche à vélo : 19 mai 2019

Le projet d'une « journée vélo » le dimanche 19 mai a été définitivement validé par le Parc et le Département.

## Questions diverses

Philippe GEROULT demande d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine réunion la question de l'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Président,  
Marc GIROUD